



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

TRANS/WP.29/2005/49  
7 avril 2005

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Forum mondial de l'harmonisation des Règlements  
concernant les véhicules (WP.29)

(Cent trente-sixième session, 21-24 juin 2005,  
points 5.4 et B.2.5.4 de l'ordre du jour)

**RAPPORT PRÉLIMINAIRE SUR L'ÉLABORATION D'UN RÈGLEMENT  
TECHNIQUE MONDIAL SUR LES VITRAGES DE SÉCURITÉ POUR  
LES VÉHICULES AUTOMOBILES ET LEURS ÉQUIPEMENTS**

Communication du représentant de l'Allemagne

Note: Le présent document contient un rapport préliminaire sur l'élaboration d'un règlement technique mondial (rtm) sur les vitrages de sécurité pour les véhicules automobiles et leurs équipements. Il a été établi sur la base du document informel WP.29-135-13 distribué au cours de la cent trente-cinquième session (TRANS/WP.29/1039, par. 103).

Le présent document est un document de travail distribué pour examen et commentaires. Quiconque l'utilise à d'autres fins en porte l'entière responsabilité. Les documents sont également disponibles via Internet:

<http://www.unece.org/trans/main/welcwp29.htm>.

## **A. INTRODUCTION**

L'objectif du projet est d'élaborer un règlement technique mondial sur les vitrages de sécurité. Le rtm ne comprendra pas de dispositions traitant de matériaux nouveaux tels que les vitrages verre-plastique ou vitrage en plastique. La proposition a été établie sur la base du Règlement n° 43 de la CEE, de la Norme nationale américaine pour les matériaux des vitrages de sécurité et de la Norme industrielle japonaise (JIS). Il n'inclut pas de prescriptions concernant l'homologation de type, les vitrages en plastique, ni l'installation. Les principales différences par rapport au Règlement n° 43 de la CEE sont mentionnées dans un préambule.

## **B. POSITION ACTUELLE**

Le Groupe de travail des experts des vitrages de sécurité a établi, à l'issue de six réunions, un projet de rtm intitulé «Proposition de nouveau règlement technique mondial sur les vitrages de sécurité pour les véhicules automobiles et leurs équipements» (TRANS/WP.29/GRSG/2005/9), qui a été transmis au GRSG par l'expert de l'Allemagne conformément à la proposition formulée dans le document TRANS/WP.29/2004/27, et qui sera discuté à la quatre-vingt-huitième session du GRSG du 18 au 22 avril 2005 sous le point 4.1 de l'ordre du jour. Le Groupe de travail était composé d'experts en matière de vitrages appartenant à des administrations gouvernementales, des services techniques, des entreprises de l'industrie du verre et des organisations de l'industrie automobile de différents pays du monde.

## **C. ÉTAPES FUTURES**

Après discussion et accord au sein du GRSG, le projet de rtm sera transmis pour vote au WP.29.

-----